

PROCÈS-VERBAUX

JEUDI 1^{er} août 1963

(1)

Le Comité spécial des aliments et drogues se réunit à 2 h. 10 de l'après-midi à des fins d'organisation.

Présents: MM. Armstrong, Baldwin, Basford, Cashin, Côté, (Longueuil), Fairweather, Francis, Harley, Mitchell, Orlikow, Pilon, Roxburgh, Rynard, Whelan et Willoughby—15.

Le secrétaire du Comité étant présent et ayant demandé que l'on procède aux nominations, M. Roxborough propose, appuyé par M. Basford, que M. Harley soit élu président du Comité.

Comme il n'y a pas d'autres nominations, M. Fairweather propose que les nominations soient closes.

M. Harley est déclaré président dûment élu. Il remercie les membres du Comité de l'honneur qu'on lui fait et il promet à ses collègues qu'il fera de son mieux pour mériter la confiance qu'on lui témoigne. Il fait l'éloge du président du Comité des aliments et drogues en exercice durant la dernière Législature, M. McDonald, qui s'est acquitté de ses fonctions avec la plus grande compétence.

Sur la motion de M. Whelan, appuyée de M. Cashin,

Il est décidé: Que M. Mitchell soit élu vice-président.

Le secrétaire fait lecture des Ordres de renvoi.

L'application de l'article 67 du Règlement de la Chambre ayant été suspendue, M. Mitchell propose, appuyé par M. Rynard, ce qui suit:

Il est décidé: Que le quorum en comité soit fixé à 13 membres.

Sur la motion de M. Rynard, appuyée par M. Fairweather,

Il est décidé: Qu'un sous-comité du programme et de la procédure, comprenant le président et six membres désignés par lui, soit nommé.

Conformément à son Ordre de renvoi donnant au Comité l'autorisation de faire imprimer au jour le jour ses Procès-verbaux et Témoignages, le Comité convient de déférer au sous-comité du programme et de la procédure la question de décider du nombre d'exemplaires à faire imprimer.

Les témoignages recueillis durant la dernière législature ayant été remis au Comité, sur la motion de M. Basford, appuyée par M. Armstrong,

Il est décidé: Que conformément à son Ordre de renvoi, le Comité fasse imprimer, en annexe aux délibérations de ce jour, les Procès-verbaux et Témoignages du Comité spécial des aliments et drogues qui a été nommé à la dernière session, ainsi que tous les documents et dossiers qui lui sont confiés.

Sur une motion de M. Basford, appuyée par M. Côté,

Il est décidé: Que le Comité demande l'autorisation de siéger pendant les séances de la Chambre.